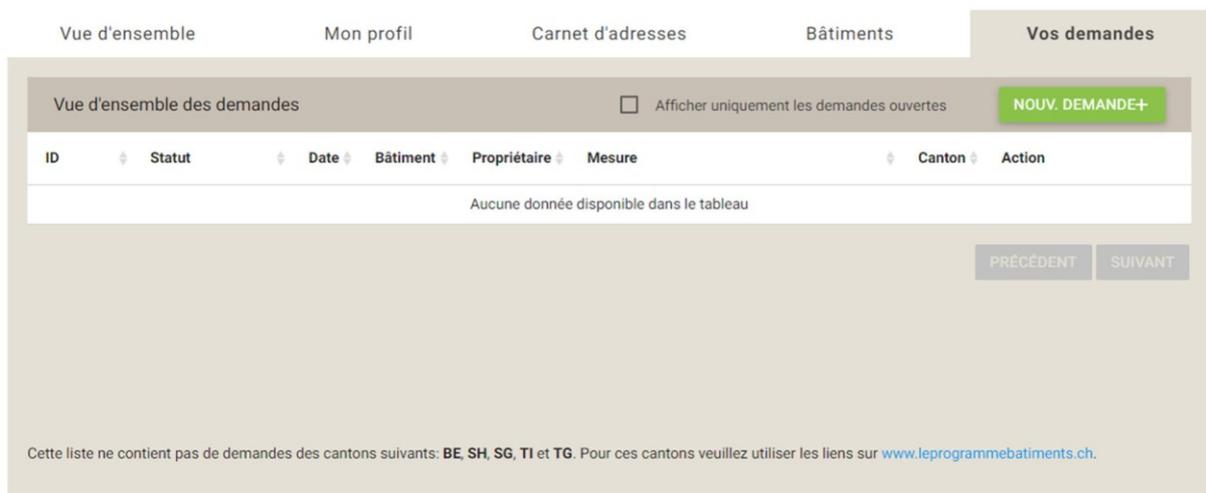


M-02

Chauffage à bûches / à pellets avec réservoir journalier

Visualisation de la plateforme de demandes de subventions

1. Nouvelle demande



Vue d'ensemble Mon profil Carnet d'adresses Bâtiments **Vos demandes**

Vue d'ensemble des demandes Afficher uniquement les demandes ouvertes **NOUV. DEMANDE+**

ID	Statut	Date	Bâtiment	Propriétaire	Mesure	Canton	Action
Aucune donnée disponible dans le tableau							

PRÉCÉDENT SUIVANT

Cette liste ne contient pas de demandes des cantons suivants: **BE, SH, SG, TI et TG**. Pour ces cantons veuillez utiliser les liens sur www.leprogrammebatiments.ch.

2. Choix de la mesure

Vue d'ensemble Mon profil Carnet d'adresses Bâtiments **Vos demandes**

Nouv. demande

Mesure Propriétaires et contacts Bâtiment Données spécifiques de la mesures Résumé Soumettre

Enveloppe du bâtiment

Isolation thermique de la façade, du toit, des murs et du sol contre terre

Installations techniques

Chauffage à bûches / à pellets avec réservoir journalier

Chauffage à bois automatique, puissance calorifique <= 70 kW

Chauffage à bois automatique, puissance calorifique > 70 kW

Pompe à chaleur air/eau

Pompe à chaleur sol/eau ou eau/eau

Raccordement à un réseau de chauffage

Installation solaire thermique

Travaux de rénovation globale

Amélioration de la classe CECB pour l'enveloppe du bâtiment et pour l'efficacité énergétique globale

Nouvelle construction

Nouvelle construction/nouvelle construction de remplacement Minergie-P

Nouvelle construction/nouvelle construction de remplacement avec CECB A/A

Réseaux de chaleur

Nouvelle construction/extension du réseau de chaleur, nouvelle construction/extension de l'installation de production de chaleur

M-02 : Chauffage à bûches / à pellets avec réservoir journalier

Conditions d'entrée en matière

1. L'installation remplace un chauffage fonctionnant au mazout, au gaz naturel ou un chauffage électrique.
2. La nouvelle installation est utilisée comme chauffage principal.
3. Une installation (poêle, cheminée, etc.) sans distribution hydraulique est exclue.
4. Il n'est pas entré en matière pour une installation utilisée en secours ou en appoint.
5. L'installation doit en principe couvrir la totalité des besoins de chaleur pour le chauffage, la ventilation et l'eau chaude sanitaire, à moins que le solde ne provienne d'une énergie renouvelable.
6. L'installation doit être réalisée à une altitude supérieure ou égale à 800 m.s.m.
7. La demande est transmise avant le début des travaux d'installation.

[Directive relative aux programmes de promotion énergétiques 2021](#)

ANNULER SUIVANT >

3. Propriétaires et contacts

Vue d'ensemble Mon profil Carnet d'adresses Bâtiments **Vos demandes**

Nouv. demande

Mesure **Propriétaires et contacts** Bâtiment Données spécifiques de la mesures Annexes Résumé Soumettre

* Propriétaire ⓘ

Je suis le propriétaire

* Personne de contact

Identique à celle du propriétaire

* Contact technique

Identique à celle du propriétaire

ANNULER SUIVANT >

4. Données du bâtiment

Vue d'ensemble Mon profil Carnet d'adresses Bâtiments Vos demandes

Nouv. demande

✓ Mesure ✓ Propriétaires et contacts **Bâtiment** Données spécifiques de la mesures Annexes Résumé Soumettre

* Bâtiment

Nouveau bâtiment

* Propriété * Année du permis de construire du bâtiment

* Rue * Nr Protection du patrimoine

Si le bâtiment n'a pas (encore) de numéro de maison, s'il vous plait entrer xx

* NPA * Localité N° de parcelle

* Utilisation principale après la mise en œuvre de la mesure ...

5. Données spécifiques aux mesures

Vue d'ensemble Mon profil Carnet d'adresses Bâtiments **Vos demandes**

Nouv. demande

✓ Mesure ✓ Propriétaires et contacts ✓ Bâtiment ✓ **Données spécifiques de la mesure** Annexes Résumé Soumettre

Conditions d'entrée en matière

1. L'installation remplace un chauffage fonctionnant au mazout, au gaz naturel ou un chauffage électrique.
2. La nouvelle installation est utilisée comme chauffage principal.
3. Une installation (poêle, cheminée, etc.) sans distribution hydraulique est exclue.
4. Il n'est pas entré en matière pour une installation utilisée en secours ou en appoint.
5. L'installation doit en principe couvrir la totalité des besoins de chaleur pour le chauffage, la ventilation et l'eau chaude sanitaire, à moins que le solde ne provienne d'une énergie renouvelable.
6. L'installation doit être réalisée à une altitude supérieure ou égale à 800 m.s.m.
7. La demande est transmise avant le début des travaux d'installation.

Conditions techniques

1. L'installation n'alimente pas un bâtiment qui peut être raccordé à un réseau de chaleur à distance approvisionné avec au moins 75% d'énergie renouvelable.
2. L'installation est munie du label de qualité Energie-bois Suisse ou équivalent.
3. La garantie de performance de Suisse Energie, signée par un expert d'une entreprise spécialisée, doit être fournie.
4. Pendant la période de chauffage, la production d'eau chaude sanitaire doit être assurée par le poêle ou par la chaudière à bûches ou par une autre installation recourant à une énergie renouvelable (solaire thermique, boiler PAC).
5. L'installation de chauffage respecte les exigences de l'ordonnance cantonale sur l'utilisation rationnelle de l'énergie dans les constructions et les installations (OURE) du 9 février 2011 (dimensionnement, isolation, régulation, chauffage de secours, etc.).
6. L'installation à chargement manuel doit être équipée d'un accumulateur de chaleur d'une capacité conforme aux exigences de l'OPair (Annexe 3, Ch. 523), soit d'au minimum 12 litres par litre de réservoir de remplissage. Le volume ne doit pas être inférieur à 55 litres par kilowatt de puissance calorifique nominale.

Documents à fournir

Documents à joindre obligatoirement lors de la demande de subvention :

- Formulaire de demande signé
- Devis général de la production de chaleur, et éventuellement de la distribution de chaleur, y compris tous les travaux annexes à considérer (démontage, électricité, maçonnerie, citerne, etc.)
- Photos de la production de chaleur existante et des émetteurs de chaleur existants (radiateurs ou chauffage sol)
- Factures d'énergie pour attester de la source d'énergie antérieure
- Copie du Label de qualité Energie Bois Suisse https://www.energie-bois.ch/_Resources/Persistent/e33023c6e4a6492ab1f048a851337d730c6d25a5/319a_QS_WohnraumHabitation.pdf ou déclaration de performance (DoP) et déclaration de conformité (DoC)
- Garantie de performance de SuisseEnergie dûment remplie et signée <https://www.suisseenergie.ch/search/?searchInput=Garantie+de+performance>
- Fiche technique du générateur de chaleur avec indication de la puissance nominale et du volume de remplissage du réservoir journalier
- Fiche technique avec indication du volume d'eau de l'accumulateur de chaleur
- Hors habitat individuel (normes SIA 380/1 cat. II) : Extrait de cadastre

Essayez de limiter le nombre d'annexes en les regroupant dans des documents par thème.

Général / Projet

* Début prévu des travaux

* Fin prévue des travaux

* La mesure est-elle liée à un projet d'agrandissement, de nouvelle construction ou de surélévation?
 Oui Non

* Des locaux existants sont-ils nouvellement chauffés?
 Oui Non

* Coûts d'investissement en CHF CHF ⓘ

Année du système de chauffage avant rénovation

* Système de production de chaleur avant les travaux ▼

* Subventions attribuées par des programmes tiers: l'une des affirmations suivantes s'applique-t-elle à votre situation?

- Une demande de subvention est déposée auprès de tiers pour le projet de rénovation
- Des certificats sont émis pour le projet de rénovation (en allant au-delà des exigences d'une convention d'objectifs ou dans le cadre de projets de compensation)
- Le site de votre entreprise est exonéré de la taxe sur le CO2 (en raison d'une convention d'objectifs avec la Confédération)

Oui Non

Mesure

* Chauffage principal ▼

* Nombre de chaudières Chaudière(s)

* Puissance nominale de l'installation en kWh kWh

* Fabricant / Produit

* Type(s)

* Utilisation de la chaleur ▼

* Est-ce que le système de distribution de chaleur est installé pour la première fois? 📌

Oui Non

* Altitude au lieu de l'installation de chauffage à bois supérieure ou égale à 800 m.s.m ?

* Possibilité de raccordement à un réseau de chauffage à distance avec au moins 75% d'énergie renouvelable ?

* Eventuel facteur de correction de hauteur pour le calcul de la SRE (valeur par défaut : 1)

* Le SEFH souhaite élaborer une carte montrant les projets exemplaires réalisés dans le cadre du programme bâtiments. Les données publiées sont uniquement le type d'installation et l'emplacement.

* champ de texte libre 5

Remarques

✕ ANNULER

< RETOUR

SUIVANT >

6. Annexes à joindre à la demande

Nouv. demande

Vue d'ensemble Mon profil Carnet d'adresses Bâtiments **Vos demandes**

✓ Mesure ✓ Propriétaires et contacts ✓ Bâtiment ✓ Données spécifiques de la mesure **Annexes** Résumé Soumettre

Cliquez ici pour ajouter des fichiers

SELECTIONNER DES FICHIERS 

Fichiers téléchargés

Nom du fichier	Type	Taille du fichier	Actions
Aucune donnée disponible dans le tableau			

Documents à fournir

Documents à joindre obligatoirement lors de la demande de subvention :

- Formulaire de demande signé
- Devis général de la production de chaleur, et éventuellement de la distribution de chaleur, y compris tous les travaux annexes à considérer (démontage, électricité, maçonnerie, citerne, etc.)
- Photos de la production de chaleur existante et des émetteurs de chaleur existants (radiateurs ou chauffage sol)
- Factures d'énergie pour attester de la source d'énergie antérieure
- Copie du Label de qualité Energie Bois Suisse https://www.energie-bois.ch/_Resources/Persistent/e33023c6e4a6492ab1f04 ou déclaration de performance (DoP) et déclaration de conformité (DoC)
- Garantie de performance de SuisseEnergie dûment remplie et signée <https://www.suisseenergie.ch/search/?searchInput=Garantie+de+performance>
- Fiche technique du générateur de chaleur avec indication de la puissance nominale et du volume de remplissage du réservoir journalier
- Fiche technique avec indication du volume d'eau de l'accumulateur de chaleur
- Hors habitat individuel (normes SIA 380/1 cat. II) : Extrait de cadastre

Essayez de limiter le nombre d'annexes en les regroupant dans des documents par thème.

Indications

Ici vous pouvez télécharger un nombre illimité de documents électroniques pour votre demande, par exemple des photos, des plans, offres et factures.

Une fois téléchargé, vous devez classifier le type de document.

Les types de fichiers suivants sont autorisés:

- PDF
- JPG
- TIFF
- GIF
- PNG
- DOC/DOCX (Word)
- XLS/XLSX (Excel)

ANNULER

RETOUR SUIVANT

7. Résumé de la demande

Vue d'ensemble Mon profil Carnet d'adresses Bâtiments **Vos demandes**

Nouv. demande

✓ Mesure ✓ Propriétaires et contacts ✓ Bâtiment ✓ Données spécifiques de la mesures ✓ Annexes **Résumé** Soumettre

Mesure M02 Chauffage à bûches / à pellets avec réservoir journalier

8. Soumettre

Soumettre la demande

Voulez-vous vraiment soumettre cette demande? Notez que des corrections ne peuvent plus être faites après la transmission.

ANNULER **SOUMETTRE**

Visualisation de la plateforme pour la demande d'achèvement

Une fois les travaux terminés, vous devez vous connecter à la plateforme de demande afin d'enregistrer la fin des travaux. La procédure est similaire à celle de la demande de subvention. La demande de versement des subventions dûment remplie doit être signée et envoyée au centre de traitement. Les documents listés ci-dessous doivent être téléchargés de manière groupée sur la plateforme de traitement.

Liste des annexes à fournir sur la plateforme :

- Formulaire d'achèvement des travaux signé
- Factures finales complètes (copie de toutes les factures finales des entreprises concernées), yc travaux annexes à considérer (démontage, électricité, maçonnerie, citerne, etc.)
- Protocole de mise en service dûment rempli et signé, yc indications du réglage de la courbe de chauffe
- Dans le cas d'un chauffage électrique de secours : indication de la puissance électrique installée et informations sur le système de commande à distance
- Photos:
 - du nouveau producteur de chaleur;
 - de l'accumulateur d'eau de chauffage;
 - du chauffe-eau et/ou des panneaux solaires;
 - de la nouvelle distribution de chaleur (corps de chauffe avec vanne thermostatique, distributeurs chauffage de sol, régulations par pièce, etc.)
- Coordonnées bancaires :
 - **Habitat individuel** : Infos bancaires du requérant: bulletin de versement, copie carte bancaire ou extrait compte bancaire à joindre obligatoirement
 - **Hors habitat individuel (normes SIA 380/1 cat. II)** : Infos bancaires du propriétaire ou de la copropriété: bulletin de versement, copie carte bancaire ou extrait compte bancaire à joindre obligatoirement